

Homicide à Libreville

Le patron du night-club " La Maringa " retrouvé mort à son domicile

COE  
Libreville/Gabon

**ROBERT** Sonnet, El magnifique pour ses amis, patron de l'ancien night-club "La Maringa", a été retrouvé mort dans la matinée du vendredi 23 septembre dernier, à son domicile sis au quartier Louis, à Libreville. Selon notre confrère en ligne GabonReview, l'homme d'affaires était ligoté et portait des marques de poignard quand son corps a été découvert. D'après la même source, l'infortuné aurait rendu l'âme aux environs de minuit. Mais curieusement,

le ou les agresseur(s) n'ont pas emporté la chaînette à grosses mailles en or qu'il portait. Ces derniers se seraient juste contentés de subtiliser le téléphone portable de la victime, alors que les clés éparpillées sur le sol laissent penser que son porte-clés a été arraché. Les traces retrouvées dans l'herbe du jardin indiqueraient, quant à elles, le passage emprunté par les agresseurs, peut-être pour échapper aux regards d'éventuels témoins. Afin d'en savoir un peu plus sur ce crime, nous avons joint un téléphone la Police d'investigations judiciaires (Pij). La direction de l'enquête affirme



Photo : D.R

Robert Sonnet de son vivant.

avoir effectivement été saisie à cet effet. D'où l'envoi d'une escouade d'enquêteurs sur les lieux, en vue de procéder au constat d'usage et à la collecte des premières informations. Selon les services en charge du dossier, pour l'heure, il n'existe pour l'instant aucun élément susceptible d'éclairer sur les circonstances de ce décès. De même qu'il serait trop tôt, pour se prononcer sur les réelles motivations ayant animé cet acte. Aussi, l'enquête suit-elle toujours son cours.

Braquage à Akournam

Trois récidivistes neutralisés après l'agression d'un commerçant ouest africain

AEE  
Libreville/Gabon

**LA** brigade de gendarmerie de Setrag, à Owendo, vient, à nouveau, de mettre la main sur trois adolescents jugés très dangereux pour les habitants de cette localité. Il s'agit de Désiré Ndounga Tobé, 17 ans, Babao Mvé Assoumou, 19 ans et Stevy Jarold Mba, 20 ans. Les intéressés, présentés comme des récidivistes, sont soupçonnés d'avoir

perpétré un braquage, dans la journée du 22 septembre dernier, chez un commerçant d'origine ouest-africain. C'est ce mardi que les mis en cause devraient, une fois de plus, être présentés devant le parquet de Libreville. Les faits se seraient déroulés en plein midi, devant le Lycée technique national Omar Bongo (Ltnob). Le commerçant, qui vient de débarquer d'un taxi non loin de son domicile, revient du marché. Repéré par les trois jeunes gens, l'Ouest-afri-



Photo : AEE

La bande à Babao (g), une fois de plus, dans les filets de la brigade de gendarmerie de Setrag.

cain est attaqué alors de sa demeure. C'est Désiré Ndounga Tobé qui, le

premier, se jette sur lui. Les deux autres garnements entrent à leur tour en scène. Ils retiennent la victime par les bras, lui arrachent sa sacoche et son téléphone portable, avant de fondre dans la nature. Comme l'agression se produit non loin du poste de contrôle de la brigade de gendarmerie de Setrag, les cris à l'aide de la victime parviennent jusqu'aux pandores. C'est ainsi que les présumés braqueurs sont pris rapidement en chasse, quelques minutes seule-

ment après leur forfait. Aussi, Désiré Ndounga Tobé, Babao Mvé Assoumou et Stevy Jarold Mba sont-ils rattrapés et conduits manu militari dans les locaux de la gendarmerie. Après avoir procédé à leur identification, les Officiers de police judiciaire (OPJ) se rendent vite compte qu'ils ont affaire à un trio interpellé, il y a moins de deux mois, pour des faits similaires...

Incendie sur un site d'orpailleurs à Ndjolé

Ils mettent le feu à la cabane de leur ami !

E. N.  
Lambaréné/Gabon

**C'EST** l'histoire de trois amis dont la relation prend un coup pour une banale affaire de jalousie. Joë Bounda Nziengui, 23 ans, et Jerry Allogho Assoumou, 27 ans, tous deux Gabonais, viennent en effet d'être incarcérés à la prison centrale de Lambaréné, pour avoir volontairement incendié la cabane de leur ami et collègue, Barthélemy Ntsogo, 22 ans, lui aussi un compatriote. Lors de ce sinistre, le malheureux a vu de précieux biens emportés par des flammes, en plus d'espèces sonnantes et rébuchantes s'élevant à 120 000 francs. A Ndjolé, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bignè, les trois individus sont pourtant

connus comme étant des amis inséparables. Aussi bien sur le site d'extraction d'or, où ils exercent ensemble, que dans la vie extra professionnelle. Mais cette belle camaraderie va voler en éclats, le 5 septembre dernier, alors que tous les trois copains et d'autres collègues orpailleurs prennent un verre dans un bar. A cette occasion, Barthélemy Ntsogo est en compagnie d'une charmante demoiselle. Visiblement jaloux, ses compagnons se mettent à lui faire des blagues de très mauvais goût. Pour éviter que la fille ne se sente mal à l'aise, Barthélemy lui propose d'aller dans un autre bistrot. Mais Joë et Jerry ne les lâchent pas d'une semelle et leurs petites taquineries se poursuivent de plus belle. Le couple parvient tout de même à semer un moment les



Photo : Esclie Ndilorum

Jeo Bounda Nziengui...

deux troublions qui, très remontés, reprennent le chemin du campement. Et une fois sur les lieux, Bounda Nziengui et Allogho Assoumou prennent la redoutable résolution de mettre le feu à la cabane de leur ami. Ainsi,

en rentrant de sa petite virée de Ndjolé-centre, Barthélemy Ntsogo n'aura que ses yeux pour pleurer. "Tout est parti en fumée, je n'ai plus d'endroit pour me réfugier au sortir du travail. Même mes petites



Photo : Esclie Ndilorum

...et Jerry Allogho Assoumou attendent leur jugement à la prison centrale de Lambaréné.

économies, qui s'élevaient à 120 000 francs, ont été consumées par les flammes", pouvait-on entendre se plaindre le jeune orpailleur. Par la suite, les deux pyromanes présumés seront appréhendés par

des éléments de la brigade de gendarmerie de Ndjolé, saisie par la victime. Après avoir avoué leur forfait, ils ont été déferés devant le procureur de Lambaréné, et admis en détention préventive à la maison d'arrêt locale.